

Nom de l'établissement est un établissement sans harcèlement.
Notre établissement est signataire de la charte « Aretha ».



Notre établissement est un lieu de convivialité, de bienveillance et de partage dans lequel la clientèle, le personnel et les agent.e.s* de sécurité doivent se sentir en sécurité. Ce lieu doit être libre de toute forme de discrimination, de comportements déplacés ou de gestes déplacés.

Toutes les personnes qui fréquentent notre établissement doivent être en mesure de partager un moment de convivialité sans craindre de subir comportements déplacés, gestes déplacés ou discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, l'apparence physique, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, l'appartenance religieuse, le milieu social ou tout autre forme de harcèlement moral et/ou sexuel.

Toutes les personnes qui travaillent dans notre établissement doivent pouvoir accomplir leurs tâches sans craindre de subir comportements déplacés, gestes déplacés ou discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, l'apparence physique, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, l'appartenance religieuse, le milieu social ou tout autre forme de harcèlement moral et/ou sexuel.

Le personnel et les agent.e.s* de sécurité doivent pouvoir travailler dans un climat sûr et convivial.



Si tu te comportes de manière déplacée, irrespectueuse ou discriminatoire envers la clientèle, le personnel de l'établissement ou les agent.e.s* de sécurité, nous nous réservons le droit d'abréger ta soirée au sein de notre établissement, de t'en exclure et d'appeler la police si nécessaire.



Si tu subis un comportement déplacé, des gestes déplacés, du harcèlement ou de la discrimination, tu peux t'adresser au personnel de notre établissement afin qu'il puisse t'aider, te soutenir et intervenir.

Si tu es dans une situation qui demande une voie d'échappement ou de la discrétion, tu peux t'adresser au personnel de notre établissement, ainsi qu'aux agent.e.s* de sécurité et prononcer la phrase suivante :

« Puis-je voir Aretha ? »

Le personnel ou les agent.e.s* de sécurité t'offriront leur aide et leur soutien avec discrétion.



Lieu, date

Signature du responsable

PROCEDURE ARETHA



Lorsqu'un.e* client.e* sollicite l'aide et le soutien du personnel ou d'un.e* agent.e* de sécurité avec discrétion, iels se doivent de suivre les directives suivantes :

1 Accueillir la personne dans un lieu calme et sûr.

2 Ecouter le témoignage de la personne en ayant une attitude calme et disponible.

3 Poser les questions suivantes :

- *Que s'est-il passé ?*
- *Vous sentez-vous en danger ?*
- *Avez-vous besoin d'aide ?*
- *Est-il nécessaire de faire sortir la personne qui vous a importuné.e* ?*
- *Souhaitez-vous que l'on appelle un taxi ?*
- *Souhaitez-vous que l'on appelle un.e* ami.e*/un.e* membre de votre famille ?*
- *Souhaitez-vous que l'on appelle la police ?*
- *Souhaitez-vous aller à l'hôpital ?*

4 Ne pas remettre en question le ressenti de la personne.

5 Agir en conséquence avec bienveillance, toujours avec l'accord de la personne qui demande de l'aide

